



# LA MARMITE DES MOTS

## *Des ateliers de parole pour*

## *les enfants dont les parents sont séparés...*

### Conditions et modalités d'inscription

#### POUR QUI ?

Ces groupes s'adressent à des enfants qui vivent une même situation : la séparation de leurs parents. Nous composons les groupes par tranches d'âge homogènes (+/- 2 ans).

Les enfants doivent avoir à minima 7 ans, car nous utilisons des supports qui demandent un minimum de lecture et d'écriture (même avec des fautes !), et l'accès à la dimension symbolique.

Les groupes concernent en général des enfants/jeunes jusqu'à 13 ou 14 ans, mais des groupes d'adolescents peuvent être également envisagés en fonction de la demande. Les fratries sont accueillies au sein de groupes différents.

Les enfants concernés sont ceux dont les parents sont déjà séparés (et non pas en cours de séparation, vivant toujours sous le même toit par exemple), et qui partagent du temps avec chacun de leurs parents. La séparation peut être récente ou ancienne, cela n'est pas un critère quant à l'inscription dans le groupe.

Des réunions d'information à l'attention des parents sont organisées deux fois par an, ne pas hésiter à demander la date auprès du secrétariat de l'UDAF.

**L'accord des 2 parents est nécessaire à l'inscription.** Ce critère peut paraître exigeant, mais il permet tout simplement que l'enfant se sente autorisé par les deux parents à venir, à s'impliquer et à parler de ce qu'il vit. Sans quoi il peut vite se sentir « coincé » dans ce qu'il a le droit de dire ou non dans le groupe, et à l'extérieur, lorsqu'il retrouve le parent qui n'a pas donné son accord notamment...

L'accord peut être écrit, sous forme de signature du dossier (envoyé par le secrétariat après le premier contact par mail ou téléphone) ; par téléphone, auprès de la secrétaire ou du service Questions de Parents ; ou par mail ([secretariatqdp@udaf35.unaf.fr](mailto:secretariatqdp@udaf35.unaf.fr))

Nous pouvons échanger par téléphone avec un parent a priori réticent et qui a besoin d'être rassuré par un contact direct : ne pas hésiter, donc, à proposer cette option au parent qui inscrit l'enfant.

## QUOI ?

Ce sont des groupes de parole **pour les enfants dont les parents sont séparés**, animés par 2 professionnels (un psychologue et un médiateur familial) de l'UDAF 35.

Chaque session comporte 4 ateliers. Il faut que les enfants inscrits puissent participer aux 4 ateliers. La confidentialité de ce qui se dit dans les groupes est garantie par les animateurs.

Ces ateliers ont pour vocation de permettre aux enfants de rencontrer et d'échanger avec d'autres enfants vivant la même situation, de mieux comprendre la séparation, d'exprimer leur vécu et leurs émotions quant à cette situation souvent douloureuse.

Les ateliers permettent également aux enfants de (re)nouer le dialogue avec leurs parents, en trouvant comment exprimer leur ressenti.

Ils permettent également de faire un retour en collectif auprès des parents et que ceux-ci saisissent cette occasion pour aider leur enfant à parler et vivre mieux cette situation par la suite.

Les 4 ateliers, destinés aux enfants, sont donc suivis (à l'issue du 4ème atelier) par un temps de bilan d'une heure environ, au cours duquel sont présentées les productions collectives, et les productions individuelles que les enfants ont souhaité montrer. Un retour est fait, par le groupe et par les animateurs, sans que les propos ou situations individuelles ne soient cités.

## QUAND ?

Les mercredis après-midis, de 14h30 à 17h (puis bilan collectif avec les parents à l'issue du 4è atelier, entre 17h et 18h.)

Plusieurs sessions sont prévues au cours de l'année. Si vous ne disposez pas du calendrier des sessions, n'hésitez pas à le demander par mail ([secretariatqdp@udaf35.unaf.fr](mailto:secretariatqdp@udaf35.unaf.fr)) ou au 02.30.03.95.60

Nous composons les groupes en fonction de l'âge des enfants pour qui nous sommes sollicités, au fur et à mesure de la réception des demandes. Ainsi, si l'enfant auquel vous pensez ne peut intégrer la prochaine session, nous lui réservons une place en priorité sur la session suivante et vous recontactons à ce moment-là.

## COMMENT ?

Si vous avez un doute par rapport à une éventuelle inscription, vous pouvez tout à fait inviter la famille à nous contacter, ou le faire vous-même si besoin.